

Étape 3 : votez pour vos projets préférés !

Du 19 octobre au 15 décembre 2022 à 00h00

La phase de vote des habitants se tiendra de mi-octobre à fin novembre 2022.

Les habitants **dès l'âge de 10 ans** (à condition d'être accompagné d'un représentant légal pour les mineurs) pourront voter pour leurs 3 projets préférés.

Les votes se feront **en ligne** jusqu'au 15 décembre 2022. Pour voter en ligne :

- [Créez votre compte sur le site](#) ou
- [connectez-vous avec vos identifiants](#) (si vous avez déposé un projet, vous pouvez vous connecter et voter avec les mêmes identifiants.)

Puis rendez-vous sur la [page dédiée pour découvrir les 7 projets éligibles](#). 3 projets pourront être choisis, classés par **ordre de préférence, de 1 à 3**.

Le vote des habitants comptera pour 75% et celui du Conseil Communal Consultatif pour 25% dans le choix du résultat final.

rgba(255,255,255,1)

Participation citoyenne

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

jeparticipe@ville-lamadeleine.fr